

Avant-propos – Pourquoi cette association ?

1. Constat : une impunité systémique.

Il est aujourd’hui impossible d’ignorer que des réseaux d’exploitation sexuelle d’enfants se maintiennent, progressent et se diversifient partout dans le monde. En France, environ 160 000 enfants subissent chaque année des violences sexuelles – soit 1 enfant toutes les 3 minutes¹ – et l’on estime qu’1 enfant sur 5 est agressé sexuellement au cours de son enfance². Un agresseur peut commettre des centaines de viols au cours de sa « carrière »² : les auteurs se regroupent, se couvrent et se relaient.

160 000 / an	Enfants victimes de violences sexuelles en France (CIIVISE)
1 sur 5	Enfants agressés sexuellement au cours de l’enfance (Conseil de l’Europe)
≈86 %	Plaintes pour violences sexuelles classées sans suite
< 2 %	Viols qui aboutissent à une condamnation
9,6 ans / >40 %	Peine moyenne pour viol ; part de peines aménagées

2. Des exemples non-exhaustifs.

Voici, par secteurs, quelques affaires emblématiques qui illustrent l’ampleur et la diversité des contextes :

- Église : phénomène « massif et systémique » – 216 000 mineurs abusés par des clercs depuis 1950 (330 000 avec les laïcs)³.

- Protection de l’enfance : coup de filet national (2022) – 48 interpellations, parmi des employés de l’ASE et des familles d’accueil⁴.

Et jusqu’à 15 000 enfants placés seraient actuellement victimes de prostitution⁵.

- Milieu médical : affaire Le Scouarnec – >300 victimes recensées sur des décennies⁶.

- Internet / réseaux en ligne : environ 750 000 pédocriminels actifs dans le monde ; la France serait le 4e hébergeur mondial de contenus pédosexuels illicites⁷.

2024 : forum mondial fermé (16 000 utilisateurs, 130 pays)⁸.

2025 : 55 arrestations liées à un groupe Telegram (42 départements, >10 000 membres, 50 pays)⁹.

Et preuve, s’il en fallait, que l’ampleur de ces réseaux en ligne oblige **Interpol** à intervenir (opération Narsil, 2023-2025)¹⁰.

- Familles : Angers 2005 – 66 accusés, 45 enfants victimes, 62 condamnations¹¹.

- Milieux de pouvoir (exemple international) : Epstein / Jean-Luc Brunel – réseau transnational montrant la porosité et la protection de certains cercles (accord occulte hors France)¹².

3. Un système qui se maintient.

C'est un système persistant et bien ancré dans notre société, loin de l'idée d'un ensemble de prédateurs isolés. Pour le comprendre, voici comment l'impunité se fabrique concrètement :

Prescriptions pénales : malgré l'allongement, de nombreux faits anciens ne peuvent plus être poursuivis ($\approx 40\%$ hors délai selon le Sénat, 2022)¹³.

Accords occultes : l'accord secret accordé à Jeffrey Epstein¹² montre comment certains dossiers peuvent être étouffés.

Impunité judiciaire : environ 86 % des plaintes pour violences sexuelles sont classées sans suite¹⁴.

Délais de procédure : pour les victimes dont les faits ne sont pas encore prescrits, qui osent porter plainte, et dont l'affaire n'est pas classée sans suite, la phase d'instruction d'un viol sur mineur dure en moyenne plus de 4 ans (Ministère de la Justice, 2024)¹⁵.

Résultat : moins de 2 % des viols aboutissent à une condamnation¹⁶.

Peines réellement exécutées : le quantum moyen prononcé pour un viol (auteur majeur) est de 9,6 ans de prison ferme ; pourtant, plus de 40 % des peines fermes sont aménagées ou converties avant l'incarcération (bracelet électronique, semi-liberté, sursis partiel...), et des réductions de peine (jusqu'à 7 jours par mois pour bonne conduite) peuvent encore en diminuer la durée effective¹⁷.

Autrement dit : au-delà de la multiplicité des affaires, l'addition de failles juridiques, de délais, de classements sans suite et de mécanismes d'aménagement de peine crée un environnement où l'exploitation sexuelle des enfants peut perdurer.

4. Notre réponse : agir collectivement.

Face à cette alarmante réalité, nous avons décidé d'agir, et plutôt que de rester spectateurs « d'influenceurs » sur les réseaux sociaux, ou lecteurs d'ouvrages et d'articles, avons fait le choix de créer une communauté engagée regroupant des citoyens lucides et déterminés à œuvrer selon leurs talents et leur volonté, au travers de trois axes évolutifs :

Recherche et étude. Approfondir la compréhension des réseaux de l'horreur, en documentant les faits, en recoupant les données, et en diffusant ces connaissances de façon rigoureuse et pédagogique (ateliers, conférences, vidéos, publications, etc.).

Sensibilisation et prévention. Informer le public, organiser des événements citoyens (journées thématiques, ciné-débats, etc.), intervenir dans les établissements scolaires, et, à terme, mettre en place une ligne d'écoute dédiée aux victimes.

Accueil, aide et communauté. Offrir un espace sécurisant et bienveillant aux victimes, leur proposer un accompagnement humain et thérapeutique, et leur permettre de retrouver force et dignité au sein d'un collectif solidaire.

(→ Nous rejoindre : contactez-nous pour contribuer, selon vos compétences et votre disponibilité, via contact@activerlechangement.fr.)

5. Nos quatre piliers.

- L'honnêteté, car ce milieu de lutte contre la pédocriminalité est parfois lui-même infesté de pédocriminels et de faux militants ;
- La vérité, car le mensonge est omniprésent dans notre société et couvre de son ombre ces atrocités ;
- Le courage, parce que se taire ou ne rien faire revient à abandonner les plus vulnérables et à cautionner ce qu'ils vivent ;
- La compassion, moteur d'un engagement fondé sur l'amour du prochain et le respect de la dignité humaine.

6. Un appel clair.

Cette initiative associative est un appel à la reprise en main de notre pouvoir individuel et de notre responsabilité collective, au sein d'un cadre réfléchi et structuré qui permet à chacun d'agir concrètement, de se sentir utile et soutenu, d'avoir un impact positif sur la société, et d'appartenir à une communauté vivante, consciente, et unie par la quête de la vérité, par l'amour du bien, par la pratique de la justice, et par l'appel de la beauté.

*Pour nous rejoindre
Scannez le QR code*



Références

1. CIIVISE, rapport public 2023 – estimation 160 000 / an.
2. CIIVISE, auditions 2023 – « criminels dangereux capables de commettre des centaines de viols » ; Conseil de l'Europe, campagne « 1 enfant sur 5 ».
3. Commission Sauvé (CIASE), rapport 2021 – 216 000 victimes (330 000 avec laïcs).
4. BFMTV/RMC, 17 nov. 2022 – coup de filet ASE (pédopornographie).
5. Commission parlementaire 2023 – jusqu'à 15 000 enfants de l'ASE victimes de prostitution.
6. Affaire Joël Le Scouarnec – décisions judiciaires et presse (>300 victimes recensées).
7. Association CAMELEON / rapports parlementaires – 750 000 pédocriminels en ligne ; France 4e hébergeur.
8. Gendarmerie nationale (2024) – démantèlement forum mondial (16 000 utilisateurs / 130 pays).
9. Opération Telegram (2025) – 55 interpellations / 42 départements / >10 000 membres / 50 pays.
10. Interpol – opérations Narsil & autres démantèlements transnationaux (2023-2025).
11. Affaire du réseau pédophile d'Angers (2005) – 66 accusés, 62 condamnations.
12. Affaire Epstein / Jean-Luc Brunel (2020-2022) – mises en examen & décès en prison ; Non-Prosecution Agreement (USA, 2007-2008) révélé par le Miami Herald (2018) & confirmé par le DOJ OPR (2020).
13. Sénat, rapport d'information (2022) – prescriptions pénales : ≈40 % des faits hors délai.
14. Données Justice / enquêtes de presse (France, 2024) – ≈86 % des plaintes classées sans suite.
15. Ministère de la Justice, Interstats/SDSE (2024) – durée moyenne d'instruction des viols sur mineurs > 4 ans.
16. Études & analyses judiciaires (Basta !, INSERM, etc.) – <2 % des viols aboutissent à condamnation.
17. Ministère de la Justice / Insee-Interstats (quantum moyen 9,6 ans) ; DAP 2023 (taux d'aménagement > 40 %) ; Code de procédure pénale (réductions de peine jusqu'à 7 j/mois).